

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON**

Séance du 27 mars 2025

<b>Nombre de membres :</b>	
En exercice	15
Présents	13
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept**

à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

**Date de la convocation**

18 mars 2025

**Etaient présents** : BISCH Jacques – CARETTE Adeline – DULOUT Jean-Luc – FLOCHLAY Loïc – JAOUEN Gwenaëlle – JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – LAPART Nathalie – LE BERRE Aurélien – LE BRAS Mickaël – PORS Olivier – ROLLAND Iwan –PIGEYRE Carole

**Étaient absents** : MONOT Joël (procuration à Olivier PORS) – GOURRET Didier.

**Carole PIGEYRE a été élue secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**2025-03-02 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

**Exposé** :

Le compte administratif (présenté par l'annexe 2) est le bilan financier de l'ordonnateur : la commune. Il permet de contrôler la gestion de la commune. Il retrace les dépenses et les recettes de l'exercice écoulé.

Pour la commune, on observe en fonctionnement, des dépenses s'élevant à 573 278.59 € pour 659 631.83 € de recettes. Ceci dégage donc un excédent de 86 353.24 € pour 2024.

Les excédents reportés de l'année précédente, 141 980.72 €, permettent de dégager un excédent global de 228 333.96 €.

Ces excédents permettent de financer des dépenses d'investissement à venir.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 69 644.08 € pour 293 558.26 € de recettes.

**Proposition** :

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter le compte administratif 2024 comme suit :**

**FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 573 278.59 €
- Recettes : 659 631.83 €
- Résultat exercice : 86 353.24 €
- Excédent reporté : 141 980.72 €
- Résultat : 228 333.96 €

**INVESTISSEMENT :**

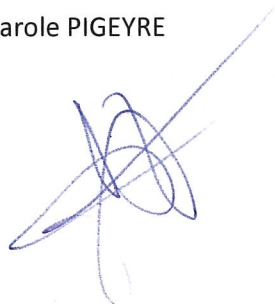
- Dépenses : 69 644.08 €

- Recettes : 293 558.26 €
- Résultat exercice : 223 914.18 €
- Excédent reporté : 190 296.59 €
- Résultat : 414 210.77 €

**Décision :**

**M. Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2024.**

Le secrétaire de séance  
Carole PIGEYRE



Le Maire  
Olivier PORS

